

Commission de l'éducation et de la formation

3144 - Accompagnement scolaire

Répartition de subventions pour le dispositif d'accompagnement à la scolarité

Rapport n° CP/2011/30

Service gestionnaire:

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé:

Au titre des actions éducatives et de formation des jeunes collégiens, le Conseil Général subventionne l'accompagnement scolaire à travers des actions mises en place par des associations durant le temps extra-scolaire

Les modalités d'intervention du Conseil Général prennent en compte les actions proposées par les associations, sous réserve :

- de leur validation par le principal du collège
- d'une participation aux seuls frais de rémunération et de formation des intervenants
- d'un plafonnement à 40 % du montant de ces frais.

Le département du Bas-Rhin est membre du Comité départemental d'accompagnement à la scolarité (CODAS), à côté de l'Etat, de l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de la CAF et de la Ville de Strasbourg. Le CODAS coordonne les contributions de l'ensemble des financeurs.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2010, la commission de l'éducation et de la formation a donné un avis favorable aux propositions de répartition du crédit de 49 250 € aux associations assurant un accompagnement scolaire des collégiens au titre de l'année scolaire 2010/2011, et figurant au tableau joint en annexe.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------------|--------------------|--|--------------------------------------|------------------|
| 14981 | 65-6574-28 | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 49 250,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur

proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 49 250 € aux associations figurant au tableau annexé, pour l'accompagnement scolaire au titre de l'année scolaire 2010/2011.

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL

Réunion de la commission permanente du 3 janvier 2011